

ASSEMBLÉE NATIONALE

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

Mme Valentin, M. Bourgeaux et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.